

## XVII CURSA DEL LLOP ILTIRCA 2009

### Règlement 2009

1. La course est ouverte à tout le monde qui accepte ce règlement. L'inscription doit être faite correctement, en temps et en format.
2. Il faudra avoir 18 ans le jour de la preuve, pour pouvoir participer aux étapes de la Cursa del Llop.
3. La cinquième preuve de la course, la demie- marathon à pie, aura un règlement spécifique, car c'est une preuve officielle du calendrier de Courses de Fond de la Federacion Catalana de Atletismo. La deuxième étape, Maraton de Montagne de la Cursa del Llop insérée dans le Circuito de Cursas de Montaña de las tierras del Ebro Trofeo Pam y Toc aura aussi un règlement spécifique, ainsi comme la première preuve, la XVII Marche Cyclotouristique de la Cursa del Llop insérée dans le circuit de fond de marches de la Fédération Catalana de Ciclisme. La sixième : la Volta al Port en VTT, insérée dans le circuit de Gran Fondo de BTT se régira par la Fédération correspondante.
4. L'assurance est obligatoire.
5. La course n'est pas compétitive.
6. Il y a cinq modalités de participation : a) individuelle complète, (Trophée du Loup) b) individuelle complète avec des parcours courts (Trophée Spécial) c) individuelle, d) par relèves et e) par équipes.
  - a) Modalité individuelle complète : Le circuit, doit se parcourir entier et opter au Trophée du Loup, si on a pris toutes les sorties à l'heure marquée et toutes les étapes doivent être réalisées dans le temps donné par l'organisation. À tous ceux qui seront inscrit à cette modalité, à l'organisation leur facilitera : le dîner, le logement et le petit déjeuner la nuit du samedi au dimanche. L'organisation prendra aussi en charge le transport du matériel de chaque coureur dans les différentes étapes.
  - b) Modalité individuelle complète avec des parcours courts : On doit faire le circuit entier avec les parcours courts des étapes de VTT en optant à un trophée spécial, si on a pris toutes les sorties à l'heure marquée. Toutes les étapes doivent être réalisées dans le temps donné par l'organisation. À tous ceux qui seront inscrit à cette modalité, l'organisation leur facilitera, le logement, le dîner et le petit déjeuner la nuit de samedi à dimanche. L'organisation prendra aussi en charge le transport du matériel de chaque coureur dans les différentes étapes..
  - c) Modalité individuelle : ça suppose s'inscrire à toutes les étapes que l'on veut, 5 maximum, mais sans opter au trophée du Loup. Tous les participants recevront un diplôme de l'étape ou des étapes finies et on

leur donnera un trophée commémoratif si, ils finissent minimum une étape dans le temps donné par l'organisation. .

- d) Modalité par relèves : Trois personnes doivent s'inscrire à ce format de participation pour compléter les six étapes de la course. Dans chaque étape participe un seul membre de l'équipe. On offrira à l'équipe de relève un trophée commémoratif, s'il fini toutes les étapes dans le temps donné par l'organisation.
- e) Modalité par équipes : trois personnes doivent s'inscrire à ce format de participation pour compléter les six étapes de la course, au moins un des trois participants doit être une femme. Dans chaque étape participe deux membres de l'équipe. On offrira à l'équipe un trophée commémoratif, s'il fini toutes les étapes dans le temps donné par l'organisation.

7. Pour tous les inscrits à l'option au trophée du Loup, équipes et relèves l'horaire des sorties et le temps maximum pour, , réaliser chaque une des étapes, vient donnés par l'heure de sortie de l'étape suivante et le cadre adjoint, où l'on trouve le temps de transition entre les étapes et le déplacement au lieu de la sortie. On n'aura pas le droit de faire la suivante sortie, si les coureurs de cette étape sont déjà partis.

SORTIE : HEURE ET LIEU		TEMPS MAXIMUM ET LIEU D'ARRIVÉE	
Vélo de route	7.30 h.	7 heures	
Parc T.Gonzalez-Tortosa		Parc T.Gonzalez-Tortosa	
Course de montagne	14.30h.	4 heures	
Parc T.Gonzalez-Tortosa		Port Nàutic-l' Ampolla	
Kayac de mer	18.30h.	2heures et 30 minutes	
Port Nàutic-l' Ampolla		Plage Riumar-Deltebre	
Kayac de fleuve	6.00h.	4 heures	
Moulin de Miron-Deltebre		Embarcadère – Tortosa	
Demie- marathon	10.00h.	3 heures et 30 minutes	
Parc T.Gonzalez-Tortosa		Pous de Neu – Caro	
Course VTT	13.30h.	8 heures	
Pous de Neu – Caro		Parc T.Gonzalez –Tortosa	

8. Pour les participants inscrits à preuves consécutives, auront le même critère.

9. Pour les participants inscrits à preuves no consécutives, les heures de sorties et le temps maximum, seront les suivants :

SORTIE : HEURE ET LIEUX		TEMPS MAXIMUM ET LIEU D'ARRIVÉE	
Vélo de route	7.30h.	8h.	
Parc T.Gonzalez-Tortosa		Parc T.Gonzalez-Tortosa	

Course de montagne Parc T.Gonzalez-Tortosa	14.30h.	5h. Port Nautic-L'Amolla
Kayac de mer Port Nàutic-L'Ampolla	18.30h.	2 heures et 30 minutes Plage Riumar-Deltebre
Kayac de fleuve Moulin de Mirons-Deltebre	6h.	5 heures Embarcadère – Tortosa
Demi- marathon Parc T.Gonzalez-Tortosa	10h.	3 heures et 30 minutes Pous de la Neu –Caro
Course VTT Pous de la Neu –Caro	13.30h.	8 heures Parc T.Gonzalez-Tortos

10. Tous les participants qui optent au Trophée du Loup et que ne finissent pas ou n'arrivent pas à la sortie d'une étape, pourront continuer en course sans option au Trophée du Loup. Si quelqu'un de l'équipe de relève ne finit pas ou n'arrive pas à la sortie d'une étape dans le temps donné par l'organisation, il n'aura pas le droit au Trophée de relèves, mais cela, n'interdit pas la sortie du relève suivant. Dans le cas des équipes, si un membre de l'équipe ne finit pas ou ne peut pas prendre la sortie d'une étape, il n'aura pas le droit au Trophée du Loup par équipes, mais cela n'interdit pas la sortie de l'étape suivante.
11. Les participants des relèves et d'équipes, au moment de faire l'inscription devront indiquer le coureur qui participera dans chacune des étapes et on ne pourra pas le modifier pendant la course sans l'autorisation de l'organisation et que la demande soit faite par écrit au moins 30 minutes avant la sortie correspondante à l'étape. L'autorisation sera refusée si le temps pour l'inscription avant la sortie est fermé.
12. Le période d'inscription commencera le 1 décembre 2008 pour toutes les modalités et finira en arrivant au numéro maximum de participants ou en arrivant à la date maximum pour chaque étape, tel comme on détaille à la suite :

#### Dates limites d'inscriptions

		Sans recharge		Avec recharge
Trophée du Loup	jusqu'au	15/6/08	jusqu'au	30/6/08
Équipes	«	15/6/08	«	30/6/08
Relèves	«	15/6/08	«	30/6/08
Cyclotouriste	jusqu'au	30/6/08	jusqu'au	5/7/08
Montagne	«	30/6/08	«	5/7/08
Kayac de mer	«	30/6/08	«	5/7/08
Kayac de fleuve	«	30/6/08	«	6/7/08
Demie-marathon	«	30/6/08	«	6/7/08

VTT « 30/6/08 « 6/7/08

13. Les inscriptions pourront se payer par :

a. Internet ( inscription on line ) suivant les instructions à la web de la course.

b.

Fax au numéro 977 446 276 en envoyant la feuille d'inscription et le justificatif Bancaire, ou par courrier à : [cursa@cursadelllop.com](mailto:cursa@cursadelllop.com)

c. Personnellement aux magasins Pam i Toc, 2, rue Cervantes et 54, avenue de la Generalitat de Tortosa.

14. Les prix des inscriptions pour chaque une des modalités sont les suivants :

Inscription 2009 Tableau de prix  
Trophées – Équipes – Relèves

	Jusqu'au 31/05/09	Jusqu'au 15/06/09	Assurance
Trophée du Loup 6 étapes	280 €	330 €	comprise
Trophée spéciale 6 étapes	250 €	300 €	comprise
Relèves 6 étapes	150 €	200 €	comprise
Équipes 6 étapes	220 €	270 €	comprise

Inscriptions 2009 Tableau de prix  
Étapes individuelles

	Jusqu'au 15/06/09	Du 16/06/09 jusqu'à la sortie	Bus	Assurance
Vélo 181 km.	20 €	25 €	-	8 €
Vélo 124 km.	20 €	25 €	-	8 €
Course de montagne 32 km.	15 €	20 €	3 €	5 €

Kayac de mer 16 km.	10 €	15 €	-	5 €
Kayac de fleuve 24 km.	10 €	15 €	-	5 €
Demie-marathon 21.097,5 m.	15 €	20 €	3€	3 €
VTT 110 km.	20 €	25 €	-	8 €
VTT 83 km.	20 €	25 €	-	8 €

15. Ça sera motif de déqualification :

- ne pas suivre l'itinéraire prévu
- avoir de l'aide (se faire transporter, remorquer, pousser, etc.etc....)
- ne pas passer les contrôles dans l'horaire maximum donné par

l'organisation.

Ça sera également puni, toute attitude contraire au civisme, aux attitudes sportives et à l'environnement.

L'organisation prendra des mesures, pour laisser intact les environnements, en ramassant toutes les ordures que les participants puissent engendrer.

16. Le fait de ne pas porter le dorsal ou de participer avec le dorsal d'un autre participant inscrit, supplantant l'identité d'une autre personne, est considéré comme une faute très grave et c'est puni avec la disqualification.

17. Les dorsaux, la feuille de route, les sacs et les étiquettes seront livrés, à la présentation de la Course, le vendredi 26 juin à 19 heures, au restaurant « EL PARC » de Tortosa.

Les participants aux modalités individuels pourront avoir leurs dorsaux une heure avant la sortie de la preuve ou des preuves dont ils sont inscrits.

18. Le control des dorsaux avant la sortie, est obligatoire. Ne pas le faire est motif de disqualification.

19. Une personne est inscrite quand elle a rempli correctement les formulaires d'inscription, les a livrés et payés dans le terme prévu.
20. L'organisation se réserve le droit d'ajourner ou même d'annuler la preuve si c'est convenant. L'annulation par motifs majeurs d'une partie ou de toute la course n'oblige pas à l'organisation à rembourser aux participants l'argent de l'inscription.
21. La participation à la course suppose l'acceptation implicite de ce règlement. Tout ce qui n'y est pas établi l'organisation a plein pouvoir pour décider.
22. L'organisation n'est pas responsable des préjudices aux participants, pour des causes extérieures à notre volonté, que puissent souffrir ou faire à d'autres.
23. L'organisation décline toute responsabilité des pertes ou détériorées des objets personnels pendant la course, soit à cause de vol ou d'autres circonstances.
24. L'organisation comprend qu'avec la signature du formulaire d'inscription du participant, qu'il est en conditions physiques convenables pour porter à bon but l'effort auquel la course oblige et ne se fait pas responsable de possibles lésions.
25. Les participants non fédérés par le seul fait de participer à quelque étape de la course se responsabilise de la pratique sportive non fédérée d'accord avec la législation en vigueur.
26. Les participants devront accomplir toutes les conditions qu'on leur demande à chacune des étapes envers le matériel, l'équipement, le ravitaillement. Il n'est pas permis d'aller tors nu dans aucune étape.
27. Dans les étapes de kayak soit de mer ou de fleuve il est obligatoire l'utilisation du gilet de sauvetage et du sifflet. Les juges pourront exclure la participation des embarcations inadéquates ou détériorées, si cela peut signifier un péril pour le participant ou bien que ça leur empêche raisonnablement de finir l'étape dans le temps prévu par l'organisation
28. Dans les étapes de vélo et de VTT il est obligatoire l'utilisation du casque. Les juges pourront exclure la participation des vélos inadéquats ou visiblement détériorés si cela peut signifier un péril pour le participant ou que ça lui empêche raisonnablement de finir l'étape dans le temps prévu par l'organisation.
29. Il y aura du ravitaillement tout le long du parcours.
30. Il y aura de l'assistance médicale en route et aux points de transition.

31. Il y aura des contrôles de l'organisation tout au long du parcours. Les points de situation des juges ne seront pas signalisés et ils pourront être itinérants.
32. Les itinéraires sont marqués très clairement dans les feuilles d'inscription et à la page web de la course. Il y aura aussi des signalisations tout le long du parcours.
33. Le trajet par route est ouvert à toute la circulation. Il est donc obligatoire accomplir les règles de la Loi de Sécurité Routière et le Règlement et les Panneaux indicateurs. Le parcours, est aussi ouvert au transit par pistes de montagne, de mer et de fleuve, il est pourtant nécessaire faire vraiment attention et prendre toutes les précautions possibles. L'inaccomplissement de ces normes pourra être objet de disqualification.
34. Les juges pourront disqualifier de l'étape, les participants qui aient des signes évidents d'épuisement ou de n'importe quelle altération physique ou psychique qui puisse mettre en danger leur santé.
35. Les juges pourront disqualifier les participants qui aient commis une faute grave contre les normes, les camarades ou le règlement de la compétition.
36. L'organisation prendra en charge le transport des sacs avec le matériel personnel des participants.
37. Les participants qui abandonnent la preuve sont obligés à donner l'avis immédiatement à l'organisation
38. L'organisation se réserve le droit à modifier l'itinéraire et l'horaire si besoin, avec l'autorisation des autorités de la course et toujours sur des critères de sûreté pour les participants ou pour une cause extraordinaire.
39. L'organisation se réserve le droit d'admettre des inscriptions en cas de sûreté
40. Les réclamations seront faites par écrit au juge arbitre, et accompagnées d'une caution 30 €, pas plus tard de 20 minutes après la communication des résultats, cette caution sera remboursée seulement dans le cas où la réclamation sera acceptée. La décision de l'organisation sera sans appel.